



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/03/2025

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 7 tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables » n°20210628-L7

Délibération n° 25 03 06

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia.

Madame Nadine Ezingear a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Considérant que le marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 7 tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables » a été attribué par délibération n°21 09 21 du 30 septembre 2021 à l'entreprise Paprec CRV (Paris),

Considérant que ce marché a été attribué sans minimum et sans maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant la demande de cession de marché de l'entreprise Paprec CRV en faveur de l'entreprise Paprec Méditerranée en raison d'une restructuration géographique,

Considérant que Paprec Méditerranée bénéficiera de l'ensemble des moyens matériels et humains affectés à l'activité,

Vu les articles L. 2194-1 4° et R 2194-6 2° du Code de la commande publique autorisant la modification d'un marché lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 7 tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables » afin de prendre en compte la cession du marché à Paprec Méditerranée.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise le Président** à signer cet avenant avec Paprec CRV.
- **Autorise le Président** à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
N. EZINGEARD**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

